Corporation professionnelle des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec

RAPPORT ANNUEL

**Corporation professionnelle des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec**

ERRATUM

Veuillez prendre note qu'à la page 19 du rapport annuel 1987-88 de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, une erreur d'impression s'est glissée.

On aurait dû voir la signature de Normandin, Barrière et Courey, au lieu de la signature de leur représentant.

531, RUE SHERBROOKE EST, MONTRÉAL, QC • H2L 1K2
TÉL. (514) 282-9511
•
MEMBRE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Table des matières

3	Lettres de présentation
4	Rapport du Président
6	Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle
7	Rapport des activités du Syndic
8	Rapport du Comité de discipline
9	Rapport des activités du Bureau
10	Rapport des comités du Bureau
11	Rapport des activités du Comité administratif
12	Rapport des activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire
14	Rapport des activités des services professionnels
18	Rapport de la trésorière
19	Rapport des vérificateurs
29	Statistiques
31	Liste des administrateurs régionaux et du personnel du siège social

Ce rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 1987 au 31 mars 1988 et est rédigé conformément au règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des corporations professionnelles, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, la Corporation présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.,
Montréal, mai 1988
Président

Monsieur Thomas J. Mulcair
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.,
Montréal, mai 1988
Président

Rapport annuel du Président

Au terme de l'année 1987-88, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec est en mesure de tracer un bilan positif et encourageant en ce qui concerne la profession et la contribution de ses membres dans le système de santé du Québec.

Au cours de mon mandat, de nombreux efforts ont été consacrés à l'atteinte d'objectifs qui visaient à accroître et améliorer l'apport de notre profession et des membres dans les établissements de santé, améliorer les services aux membres en harmonisant le fonctionnement du siège social et, assurer le maintien de notre équilibre financier.

Dans le contexte actuel d'analyse et de réflexion vis-à-vis notre système de santé, notre première priorité a été de garantir la compétence professionnelle de nos membres en mettant l'accent sur la formation et l'inspection professionnelle. Ainsi, nos efforts ont favorisé l'utilisation maximale des compétences de l'infirmière auxiliaire dans le réseau de santé.

Dans cette perspective, cinq grands dossiers ont particulièrement retenu notre attention: la formation, les indicateurs de compétence, le dossier des soins, le Rapport du comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers, et le rapport de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux.

En ce qui a trait à la **formation professionnelle**, le contenu du programme donnant accès à la profession infirmière infirmier auxiliaire a été révisé. La nouvelle programmation met l'accent sur l'efficacité dans l'exercice de la profession, sur le développement et l'appronfondissement des savoirs professionnels ainsi que sur l'intégration à la vie et à la mobilité professionnelle. Son application par le M.E.Q. permettra de renforcer l'uniformité et réaffirmer les compétences de l'infirmière auxiliaire.

Un dossier d'envergure pour la profession a également été complété par la publication des **Indicateurs de compétence de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire.**

Ce document présente d'une manière claire et précise les critères à partir desquels les compétences professionnelles des membres sont évaluées, et en ce sens, favorise une plus grande protection du public.

Un second document intitulé **La pratique professionnelle de l'infirmière auxiliaire** complète ce dossier et précise, à l'intention des membres, les principaux aspects conceptuels ainsi que les types d'intervention reliés à leur pratique.

En ce qui concerne le **Rapport du comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers**, nous avons fait connaître notre position auprès des instances gouvernementales et mis en évidence les limites de l'analyse ainsi que les risques que présentaient leurs recommandations.

Suite au rapport final de la **Commission Rochon**, nous avons réagi publiquement et accordé notre appui aux recommandations visant à abolir les mécanismes de délégation d'actes, mécanismes qui limitent considérablement la contribution de nos membres dans le réseau de santé du Québec.

En ce qui concerne la gestion interne de la Corporation et les services aux membres, nous avons travaillé à l'harmonisation et à l'efficacité du travail de l'équipe du siège social. Nous avons élaboré et adopté une nouvelle politique salariale pour les cadres, et complété la négociation de la convention collective avec les employés syndiqués. En vue d'assurer la qualité des services aux membres, nous avons procédé à une diffusion rapide des informations concernant les dossiers d'importance et amélioré la forme et le contenu de la revue «l'infirmière auxiliaire».

Au chapitre financier, l'exercice 1987-88 se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de **$146,905.00** et un excédent cumulatif des revenus sur les dépenses de $227,727.

En ce qui concerne l'avenir, nous entendons continuer d'assurer la qualité de la contribution des membres dans tous les établissements de santé du réseau. Une importance prioritaire sera accordée à l'inspection professionnelle, à la formation et au perfectionnement des membres. Nous continuerons d'apporter notre contribution à la solution des problèmes concernant la main-d'oeuvre professionnelle, et ce en vue d'une plus grande qualité des soins dispensés. A cette fin, nous entendons participer activement aux consultations annonçées par la Ministre Madame Lavoie-Roux.

Des efforts importants seront enfin consacrés aux services aux membres et à une plus grande reconnaissance de leur contribution non seulement au sein du réseau de la santé, mais aussi par les bénéficiaires et le public en général.

C'est grâce au dévouement et au travail constant de nos administrateurs, des membres du Comité administratif et de nos collaborateurs au siège social que nous avons pu atteindre les objectifs fixés et c'est aussi grâce à eux que nous pourrons continuer à assumer pleinement notre rôle auprès des membres et du public. Sincères remerciements à tous.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf., aux.
Président

Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité au 31 mars 1988

Claudette Blais Desrochers, inf. aux., **présidente**
Huguette Carpentier, inf. aux.
Viola Adams, inf. aux.
Cécile Ménard, inf. aux.
Juliette Fortin, inf. aux., membre démissionnaire
Cécile Dugas, inf. aux., membre substitut
Joyce Lavoie, inf. aux., membre substitut
Louise Corriveau, inf. aux., **secrétaire du comité**

Mandat du comité

Tel que spécifié par le Code des professions, le Comité d'inspection professionnelle est un comité permanent de la Corporation. Son mandat consiste à «surveiller l'exercice de la profession des membres». Le Comité administratif, après consultation auprès du Comité d'inspection professionnelle, approuve un programme de surveillance générale pour l'année en cours.

Le Comité d'inspection professionnelle peut, à la demande du Comité administratif ou de son propre chef, faire enquête sur la compétence professionnelle des membres de la Corporation, lorsqu'il le juge nécessaire. Suite à une visite de surveillance générale ou une enquête particulière, le Comité d'inspection professionnelle fait les recommandations qu'il estime adéquates. Dans le but d'améliorer la qualité des soins dispensés et ainsi assurer la protection du public, le Comité d'inspection professionnelle a le pouvoir de faire des recommandations au Comité administratif, relativement aux cours de formation continue instaurés par la Corporation afin de favoriser la mise à jour des membres.

Réunions

Les membres du Comité d'inspection professionnelle ont tenu 6 réunions au cours du présent exercice.

Enquêtes particulières

Il y a eu une demande d'enquête particulière portant sur la compétence d'un membre: enquête en cours incluant une entrevue.

Surveillance générale

Les membres du comité ont procédé à la visite de 8 établissements de santé au cours de l'année 1987-88. Voici la liste de ces établissements, le nombre de membres y travaillant, ainsi que (entre parenthèses) le nombre de membres visités pour chacun d'entre eux.

Hôtel-Dieu de Roberval: 140 inf. aux. (101)
C.L.S.C. Baie des Chaleurs, Maria: 87 inf. aux. (48)
Hôpital St-Félix, Longueuil: 17 inf. aux. (7)
Hôtel-Dieu d'Alma: 146 inf. aux. (59)
Centre d'accueil de Lachine: 28 inf. aux. (12)
C.H. de Jonquière incluant le Pavillon Arvida: 105 inf. aux. (50)
Hôpital Charles Lemoyne, Greenfield Park: 180 inf. aux. (113)
C.H. de Waterloo: 13 inf. aux. (4)

Le programme prévu pour 1987-88 n'a pas été réalisé entièrement à cause de circonstances hors du contrôle du Comité. Les visites ont été planifiées en fonction d'une part, des régions non visitées jusqu'à maintenant, et d'autre part, des demandes reçues.

Cette année, l'objet des recommandations faites à nos membres ont concerné surtout les **notes d'observation** au dossier, ces dernières devant être plus claires, plus précises, et refléter le profil du bénéficiaire; **la médication** a également fait l'objet de recommandations qui visaient à mieux connaître les indications et les effets secondaires ainsi que la technique de la préparation; **la surveillance du débit des solutés** et un rappel des principes d'aseptie ont fait l'objet de remarques dans le but de prévenir les infections.

Dans l'ensemble, les membres visités ont démontré une capacité à s'intégrer à l'équipe multidisciplinaire; adoptant une approche humaine et très professionnelle, on peut constater que les membres de la profession font preuve d'une grande disponibilité envers leur bénéficiaires et les membres de l'équipe de soins. En résumé, la qualité des services dispensés par les infirmières auxiliaires continue d'être à la hauteur des standards de la profession et elles demeurent donc des intervenants clés dans le réseau de santé du Québec.

Tableau d'inspection selon les régions

Région	C.H.C.D.	C.H.L.D.	C.A.H.	Total
01 Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte Nord	1			1
02 Saguenay Lac St-Jean	3			3
03 Québec				
04 Bois-Francs-Mauricie				
05 Cantons de l'Est		1		1
06 Rive Sud				
07 Montréal	1	1	1	3
08 Laurentides Lanaudière				
09 Outaouais				
10 Nord-Ouest, Nouveau-Québec				
Total				8

Rapport des activités du Syndic

Syndic: Richard Caron, inf. aux.

Discipline

Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1988, 46 demandes d'enquêtes ont été signalées à l'attention du Syndic.

- Plaintes non fondées: 17
- Plaintes retenues avec avis explicites: 28
- Plainte devant le Comité de discipline, concernant des infractions au Code de déontologie: 1.

Utilisation illégale du titre réservé

Le syndic est mandaté pour intenter des poursuites judiciaires.

- Plaintes devant les Tribunaux, concernant des infractions à l'article 36p) du Code des professions: 7

Dans la plupart de ces causes, le Tribunal a imposé une amende d'au moins 200$ par chef d'accusation.

De plus, dans 2 causes entendues devant la Cour des sessions de la Paix à Trois-Rivières et suite à l'acquittement des intimés, ces cas ont été portés en appel.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de 3 juges. Il y a appel devant ce tribunal de toute décision du Comité de discipline, par le plaignant ou l'intimé.

Un dossier y a été présenté. Dans cette affaire, le Tribunal a ordonné la radiation de l'appelante intimée pour une période de 3 mois, en plus du paiement des déboursés tant de première instance que d'appel.

Rapport des activités du Comité de discipline

Composition du comité
Président: Michel Bolduc, avocat
Membres: Estelle Fournier, inf. aux., Viviane Vézina, inf. aux., Lorne Croteau, inf. aux., Johanne Morin, inf. aux., Michel Fortier, inf. aux., Gisèle Larivière, inf. aux.
Secrétaire: Monique Beaudoin, avocat.

10 causes ont été traitées devant le Comité de discipline pendant l'année et une nouvelle plainte sera entendue prochainement.

Nombre et nature de plaintes reçues
Concernant les devoirs et obligations envers le patient, les articles du code de déontologie:

3.01.03: 8 chefs
«Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.»

3.01.04: 1 chef
«Le membre doit veiller constamment à maintenir à jour ses connaissances théoriques et techniques.»

3.01.05: 9 chefs.
«Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.»

3.01.06: 1 chef
«Le membre doit collaborer dans le cadre de sa formation, de ses connaissances et de son expérience avec l'équipe multidisciplinaire de santé aux fins d'assurer la meilleure qualité de services auprès des patients.

«3.01.07: 1 chef
«Le membre doit s'abstenir d'exercer dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services.»

3,01.08: 5 chefs
«Le membre doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son patient. A cette fin, le membre doit notamment:
a) s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle.

3.01.09: 1 chef
«Le membre ne doit accomplir que les actes professionnels pour lesquels il est préparé en vertu de la formation qu'il a reçue; en cas d'urgence, lorsque la vie du patient est en danger, il doit référer le plus rapidement possible le patient aux personnes compétentes en tels cas.»

3.03.01: 1 chef
«Le membre, dans l'exercice de sa profession, doit faire preuve d'une diponibilité et d'une diligence raisonnable.»
Concernant les devoirs et obligations envers la profession, sont dérogatoires à la dignité de la profession, les actes suivants du code de déontologie.

4.01.01 c): 1 chef
c) inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

4.01.01 d): 7 chefs
d) altérer dans le dossier du patient des notes déjà inscrites ou en remplacer une partie quelconque dans l'intention de les falsifier;

4.01.01 e): 1 chef
e) faire personnellement un usage immodéré de stupéfiants de drogues contrôlées, de substances psychothropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter ses facultés durant l'exercice de ses fonctions;

4.01.01 f): 1 chef
f) distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

4.01.01 g) 4 chefs
g) s'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, de fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.»

Nombre de plainte rejetée: 1

Nombre et nature des sanctions imposées:
Réprimande, frais et déboursés: 4 cas
Réprimande, déboursés et radiation temporaire d'un mois: 1 cas
Radiation temporaire de 2 mois: 1 cas
Radiation temporaire de 3 mois, amende de 500$, frais et déboursés: 1 cas

Sanction à venir: 2 cas.

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'année 1987-88, le Bureau a tenu six (6) réunions régulières et trois (3) réunions extraordinaires. Les administrateurs du Bureau ont porté une attention particulière aux structures de la Corporation. Ils ont notamment:

- adopté un projet de règlement modifiant le règlement sur les affaires du Bureau afin de ramener au Bureau les pouvoirs qui ont été délégués par règlement au Comité administratif;
- comblé la vacance au poste à la présidence en y élisant Monsieur Régis Paradis, inf. aux.
- élu une nouvelle vice-présidente, Madame Madeleine Dupuis, pour succéder à Monsieur Régis Paradis;
- désigné Monsieur Régis Paradis directeur général par intérim;
- décidé de l'embauche d'un directeur général et d'un agent d'information;
- créé un comité permanent de vérification des finances.

En mai 1987, une élection au suffrage universel a eu lieu pour combler dix (10) postes d'administrateurs. Ces administrateurs ont participé à une réunion d'information le 25 août 1987. Le Bureau a aussi élu un administrateur pour la région de Québec et un administrateur pour la région des Laurentides.

De plus, les administrateurs ont procédé à l'élection du Comité administratif pour 1987-88 et ont désigné un membre collaborateur pour siéger sur ce comité.

Les administrateurs se sont penchés sur la situation actuelle de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire. Ils ont formé un comité ad hoc d'actions stratégiques qui leur a fait des recommandations sur des moyens visant à favoriser la développement de la profession. Par la suite, ils ont établi une liste des priorités d'actions. Ils ont suivi avec attention les dossiers du rapport Munn et du rapport de la Commission Rochon. Ils ont également pris position contre le recyclage massif des infirmier(ères) auxiliaires.

Les membres du Bureau se sont également penchés sur les points suivants:

- l'adoption d'un projet de loi portant changement du titre professionnel anglais des membres de la C.P.I.I.A.Q.;
- la formation de cinq (5) comités du Bureau, soit le Comité du Congrès 1988, comité du titre professionnel, comité de réévaluation de la description des fonctions de la direction générale et celles de la présidence et les deux (2) comités dont il a déjà été question (le comité de vérification des finances et le comité ad hoc d'actions stratégiques);
- le remplacement d'un membre sur le Comité de la Formation;
- l'adoption d'une politique d'utilisation du logo de la Corporation.

Rapport des comités du Bureau

Le comité du titre professionnel

Membres du comité:
Madeleine Dupuis, inf. aux., région de Québec, André Leblond, inf. aux., région de l'Outaouais, Corine Néron-Tremblay, inf. aux., région de Montréal.

Ce comité avait pour mandat d'évaluer les besoins d'un changement du titre professionnel, à partir de recherches effectuées sur les différentes appellations des professionnels de la santé et en référence au code des professions.

Le comité a formulé certaines recommandations: que le titre professionnel français demeure «infirmière auxiliaire», que le titre professionnel anglais soit modifié pour devenir «Practical Nurse» plutôt que «Nursing Assistant», que l'abréviation du titre professionnel anglais soit «P.N.».

Le comité de congrès

Membres du comité:
Lise Boivin, inf. aux., région de Québec, Hélène Dion-Beaupré, inf. aux., région de Québec, Jean-Carmel Lajoie, inf. aux., région Saguenay, Lac St-Jean.

Les membres de ce comité ont suggéré des thèmes du Congrès 1988 et ont élaboré la programmation de l'événement. De plus, ils ont défini leur rôle d'animateurs au Congrès 1988.

Le comité de ré-évaluation de la description des fonctions à la présidence et à la direction générale

Membres du comité:
André Leblond, inf. aux., région de l'Outaouais, Corine Néron-Tremblay, inf. aux., région de Montréal, Michèle R.Rivard, inf. aux., région des Bois-Francs, la Mauricie.

Le mandat du comité consistait à ré-évaluer la desription de fonctions de la direction générale et celles de la présidence de la Corporation. De plus, le comité devait se pencher sur les pouvoirs du Comité administratif et du Bureau et apporter des recommandations au Bureau.

Le comité de vérification des finances et des prévision budgétaires

Membres du comité:
François Brady, inf. aux., région de Montréal, Jacqueline Desrosiers, inf. aux., région de Montréal, Jacques Gaulin, inf. aux., région Bas-St-Laurent, Gaspésie, Côte Nord, Ginette Robert-Paquin, inf. aux., région des Laurentides (jusqu'en janvier 1988), Manon Boisvert-Lafleur, inf. aux., Trésorière, région de Montréal.

Ce comité avait un double mandat. Tout d'abord, il devait procéder à la vérification des finances de la Corporation, des comptes, contrats, salaires, etc. et apporter des recommandations au Bureau. En deuxième lieu, il devait procéder à l'élaboration du budget de la Corporation et le présenter aux membres du Bureau.

Le comité d'actions stratégiques

Membres du comité:
Jacqueline Desrosiers, inf. aux., rgion de Montréal, Lyse Girard, inf. aux., région de Montréal, Pauline Harvey-Duval, inf. aux., région des Bois-Francs, la Mauricie.

Ce comité devait étudier les propositions du Bureau portant sur l'avenir de la Corporation et par la suite, présenter des recommandations concernant le développement de la profession d'infirmier(ère) auxiliaire.

Comité de sélection des candidats au poste à la direction générale

Membres du comité:
Michèle Cyr, inf. aux., région de Montréal, Madeleine Dupuis, inf. aux., région de Québec, Donald Dallaire, administrateur nommé, Claude Montgrain, administrateur nommé, Régis Paradis, inf. aux., Président, Carole Boucher, Adjointe à la direction générale et Secrétaire, Monique Beaudoin, conseiller juridique.

Les membres de ce comité devaient rencontrer les candidats au poste à la direction générale, faire une sélection à la suite de ces rencontres et présenter des recommandations au Bureau concernant l'embauche d'un candidat.

Rapport des activités du Comité administratif

Pour la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988, le Comité administratif s'est réuni 10 fois en réunion régulière et 6 fois en réunion extraordinaire.

En plus d'acquitter les tâches et responsabilités prévues au Code des professions et aux règlements de la Corporation, le Comité administratif a notamment:

- adopté le calendrier de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle et celui des réunions du Comité administratif;
- adopté la liste des membres radiés du Tableau de la Corporation, ainsi que les modalités de réinscription pour l'année en cours;
- approuvé l'admission des nouveaux membres;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 1987-88, procédé à un réaménagement budgétaire et donné suite aux recommandations du comité des prévisions budgétaires;
- comblé des postes sur des comités en désignant Madame Joyce Lavoie membre substitut au Comité d'inspection professionnelle et Madame Michèle R.Rivard sur le Comité de la formation;
- embauché le Secrétaire général;
  adopté une politique d'émission de bourses d'études pour favoriser le perfectionnement des membres de la Corporation;
- formulé une politique globale pour favoriser la participation des membres, des administrateurs et des employés de la Corporation à des colloques ou des congrès ayant un contenu professionnel se rattachant à l'exercice de la profession;
- désigné un représentant de la Corporation au congrès mondial sur les soins palliatifs;
- autorisé la ré-organisation du processus de renouvellement d'attestations de membre en règle;
- autorisé et ratifié les poursuites pour usurpation de titre;
- accordé des dons à des organismes de santé sans but lucratif;
- renouvelé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle;
- formulé une prise de position contre le recyclage massif des membres de la Corporation vers la profession d'infirmier(ère) et contre toute mesure incitative gouvernementale ou autre, visant à favoriser un recyclage massif;
- accordé leur appui à des groupes d'infirmières auxiliaires menaçées dans la pratique de leur profession.

Rapport des activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire

Référence: Règlement constituant un Comité de la formation concernant la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaire.

Membres au 31 mars 1987:

Mme Denyse Chouinard, inf, aux., responsable au service de la formation, représentant la Corporation (présidente du comité).

Mme Ghislaine Gaudreau, responsable de la programmation, représentante de la Direction générale de l'éducation des adultes.

M. Romain Hudon, responsable des programmes, champ santé, représentant de la Direction générale de l'éducation des adultes.

Mme Lucie Hamel, spécialiste en éducation, représentante de la Direction générale de l'éducation des adultes.

Mme Monique Forget, infirmière-enseignante, représentant les enseignantes (C.S.R. Honoré Mercier).

M. Michel Clément, conseiller pédagogique, représentant les commission scolaires (C.S.R. Chomedey Laval).

Mme Michèle Bachand, représentant les étudiants (Polyvalente Chanoine Armand Racicot).

Mme Michèle Rochefort-Rivard, inf. aux., et administrateur, représentant la Corporation.

Mme Lisette Hébert, infirmière auxiliaire, (secrétaire du comité).

Mandat du comité
Article 2.01

Le mandat du comité est de soumettre aux organismes ou gouvernements représentés au sein du Comité, ainsi qu'à l'Office des professions, des recommandations au sujet des questions suivantes:

a) les programmes d'études conduisant à un diplôme donnant ouverture à la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire;

b) les examens et autres mécanismes d'évaluation;

c) les stages de formation professionnelle;

d) la formation continue.

Article 3.09

Les recommandations qui ne sont pas acceptées par les organismes ou groupements représentés au sein du Comité sont retournées à ce dernier pour révision.

Réunions

Conformément au règlement précité, le comité a tenu quatre (4) réunions. Pour l'année 1987-88, ses principales activités ont porté sur:

- les cours de perfectionnement (entente M.E.Q., M.A.S.) offerts pour l'année 1987-88 par le biais de l'Education des adultes;
- le cours de perfectionnement sur les actes délégués (STB-144), rendu disponible au cours de 87-88;
- les stages d'actualisation des infirmiers(ères) auxiliaires;
- les cours d'infirmiers(ères) auxiliaires à l'éducation des adultes;
- les recommandations acheminées au ministère de l'Education, suite au programme transitoire.

Recommandations du Comité D.E.P., nouveau programme

1. Programme d'études:
Concernant l'apprentissage de certains actes du décret 1422-80 et l'apprentissage minimal eu égard à l'acte A.11 en vertu du décret 1423-80, le M.E.Q. accepte de considérer l'ajout de certains apprentissages reliés aux décrets mentionnés plus haut.

2. Evaluation sous la responsabilité du Ministère:
(30% des cours devront faire l'objet d'une épreuve ministérielle). Le ministère considère que notre recommandation est en parfaite harmonie avec la disposition précitée et que notre demande est recevable.

3. Application du programme en vue du D.E.P., septembre 1987.:
Le Comité de la formation recommande un établissement du programme sur quatre (4) semestres au lieu de trois (3). Cette recommandation devient effective en septembre 1987. En date du 10 mars, les commissions

scolaires recevaient officiellement cet amendement selon les procédures habituelles.

Recommandation du comité:

Suite à la non reconnaissance des acquis, le Comité de la formation achemine des recommandations au M.E.Q., M.M.S.R., M.M.S.S.S.

- Attendu que les infirmières et infirmiers auxiliaires qui ont poursuivi leur formation et obtenu dans le cadre d'études de niveau collégial et/ou universitaire, un diplôme ou une attestation de cours (ex.: certificat gérontologie, récréologie, toxicomanie, etc.)
- Attendu que le milieu de travail ne reconnaît pas l'apport professionnel de ce perfectionnement dans son équipe soignante,
- Attendu que cette formation supplémentaire n'est pas reconnue à l'intérieur des conventions collectives de travail,
- Attendu que les employeurs ont de plus en plus d'exigences supplémentaires en regard de l'attribution des postes,
- Attendu que les besoins de la population s'intensifient continuellement,
- Attendu que certains groupes de professionnels bénéficient déjà de conditions particulières pour leur formation supplémentaire,
- Attendu que le cheminement de carrière et les conditions de travail des infirmières et infirmiers auxiliaires ne sont aucunement modifiés,

Nous recommandons que des mesures soient prises pour une juste reconnaissance et, par le fait même, une équitable rémunération des acquis.

Proposé par: Monique Forget
Appuyé par: Michel Clément
Adopté à l'unanimité

Recommandation du comité:

Seuil de réussite aux examens théoriques, secteur éducation des adultes.

- Attendu que pour le secteur éducation des adultes (option infirmier(ère) auxiliaire) le seuil de réussite aux examens théoriques est actuellement fixé à 50%;
- Attendu que le seuil de réussite prescrit par le régime pédagogique est de 60% au secteur régulier;
- Attendu que le dit seuil de 50% apparaît nettement insuffisant pour permettre de poser un diagnostique valable sur l'état des connaissances de l'élève appelé à intervenir dans le milieu de santé;
- Attendu que le mandat de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec est d'assurer la protection du public;
- Attendu que près de 76% des cas soumis à une enquête particulière pour incompétence professionnelle proviennent des cours offerts par l'éducation des adultes;

Nous recommandons que le seuil de réussite soit nettement rehaussé en fonction des compétences essentielles attendues et de l'impact qu'ont quotidiennement les décisions et les gestes posés par une infirmière ou un infirmier auxiliaire.

Appellation du nouveau programme de formation infirmier(ère) auxiliaire

Mme Gaudreau, responsable de la programmation, représentant la Direction générale des programmes au M.E.Q. nous informe qu'il y aura une nouvelle appellation pour le programme de formation infirmier(ère) auxiliaire. Elle fait appel à nous pour des suggestions d'appellation.
Le Comité de formation recommande:
Santé, assistance et soins infirmiers.

Application du nouveau programme

M. Jacques Heny, directeur de la formation professionnelle au M.E.Q. m'informe de l'impossibilité d'implanter le nouveau programme avant septembre 1989. Par conséquent, pour l'année 1988, le programme actuel sera dispensé et sa durée demeurera à 1350 heures.

Denyse Chouinard, inf.aux.
Présidente du Comité de la formation

Rapport des activités des services professionnels

Principales activités:

Evaluation des dossiers d'admission et de réinscription au Tableau

Le secteur de l'évaluation a procédé à l'étude de 830 dossiers qui se répartissent comme suit:

- 620 nouveaux gradués ont obtenu le permis de la Corporation;
- 147 infirmier(ère)s auxiliaires se sont réinscrits au Tableau après quelques années d'absence et 7 d'entre eux se sont vus recommander d'effectuer un stage d'actualisation professionnelle;
- 5 puéricultrices ont également obtenu le permis après avoir rencontré l'exigence du règlement concernant la norme d'équivalence de formation; 58 candidats de l'extérieur du Québec ont fait une demande d'équivalence de diplôme. De ceux-ci, 26 ont obtenu le permis dont 17 temporaires en accord avec les dispositions de la Charte de la langue française; 32 demandes ont été refusées en raison de formation incomplète ou insuffisante, ou échec à l'examen de la Corporation.

Congrès et Assemblées générales

- Préparation d'un atelier pour le congrès 1987
- Participation au congrès et à l'assemblée générale annuelle
- Présence à l'assemblée générale spéciale du 9 décembre 1987

Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux

- Séances de travail en vue du dépôt du rapport de la Corporation auprès de la Commission Rochon
- Etude du document et des annexes au rapport Rochon
- Préparation d'une conférence de presse concernant la position de la Corporation à l'égard du rapport Rochon
- Participation à la conférence de presse du 16 février

Comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers

- Etude des documents préparés par le comité ad hoc sur la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires et analyse en fonction de la réaction de la Corporation au rapport du Comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers (Comité Munn)
- Séances de travail sur la situation économique des infirmières auxiliaires
- Présence au Ministère de la Santé et de Services Sociaux lors du dépôt du rapport Munn
- Lecture et analyse du rapport et des annexes
- Réunions (6) en vue d'une rencontre avec M. Jean-François Munn et son équipe. Constitution d'un comité de travail et préparation d'un document présentant les réactions de la Corporation. Expédition du document à 13 organismes et ministères (septembre 87)
- Réunions préparatoires à une nouvelle rencontre avec M. Munn et son équipe
- Participation à la rencontre du 23 octobre 87 avec les membres du comité Munn

Ministère de l'Education

- Rencontre avec une conseillère pédagogique de la CECM à l'éducation des adultes en vue d'ouvrir des postes de formateurs pour les infirmières auxiliaires intéressées à enseigner
- Reviseur aux examens du Ministère de l'Education, les 10, 11 et 12 juin 87

Suivi de dossiers professionnels

- Participation à l'ébauche d'un plan de travail sur les c.c.p.c.
- Préparation d'un projet d'un nouvel avis de cotisation en vue d'améliorer les données relatives à la pratique professionnelle
- Conclusion des travaux du comité ad hoc sur la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires

Rencontres, colloques et autres activités

Avril 87, visite de formation au siège social de la Croix-Rouge

- 5 mai, journée de l'infirmière auxiliaire, présence à la collecte de sang de la Croix-Rouge à Montréal
- Participation à la rencontre avec les représentants de la Conférence des directeurs de soins, le 2 octobre
- Présence au congrès des soins palliatifs organisé par l'Hôpital Notre-Dame
- Présence à la rencontre entre l'Association Québécoise des Professeures en Santé et la Corporation, le 15 janvier 88.

Services d'inspection professionnelle

- Elaboration d'un programme de visites de surveillance générale pour l'année 1987-88
- Préparation d'une grille d'évaluation lors de visites de surveillance générale ainsi que d'un questionnaire d'auto-évaluation pour les infirmières auxiliaires
- Participation à la rédaction des indicateurs de compétence et critères d'évaluation de l'infirmière auxiliaire, sous la responsabilité de Viola Adams, inf.aux.
- Elaboration de critères de sélection pour les postes d'enquêteurs substituts au comité d'inspection professionnelle
- Recommandations de formation accrue pour les futurs membres de la profession.

Services aux membres

Dans le cadre des activités des services aux membres, des réunions ont eu lieu dans différentes villes du Québec, notamment à Rouyn-Noranda, Lac Mégantic, Longueuil, Montréal, Granby, Waterloo, Trois-Rivières, Mont-Laurier.

Les demandes originaient des membres de ces régions et concernaient majoritairement des problèmes reliés aux dossiers des actes délégués et des transformations de postes d'infirmières auxiliaires. Ces réunions ont permis aux membres de la Corporation de recevoir des informations précises sur l'aspect légal de la pratique professionnelle et sur l'interprétation et l'application de la réglementation professionnelle par les directions de soins infirmiers des établissements du réseau.

La direction des services aux membres s'est également impliquée dans des comités ad hoc du Bureau à titre de personne ressource, et a participé activement aux activités au siège social de la Corporation:

Comité ad hoc sur les structures régionales

- La subdivision des centres s'est poursuivie pour les régions représentées par plusieurs administrateurs, notamment pour les régions de Québec et Bois-Francs-Mauricie

Comité d'actions stratégiques

- L'élaboration de stratégies susceptibles de contrer la déqualification professionnelle des infirmières auxiliaires a permis de préparer un dossier d'orientation pour l'avenir de la profession

Comité ad hoc sur la formation initiale

- Participation aux travaux et rédaction d'un mémoire au Ministère de l'Education

Activités au siège social

- Participation au dossier sur la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires
- Audiences publiques de la Commission Rochon sur la déréglementation professionnelle, dépôt et présentation d'un mémoire le 8 juin à Québec
- Participation au comité de préparation du congrès 1987, et présentation d'un atelier
- Coordination du projet pour l'élaboration des indicateurs de compétence de la profession infirmière infirmier auxiliaire. Evaluation du document final et distribution auprès de chacun des membres de la Corporation
- Participation à la conception et à la présentation de la réaction de la Corporation au rapport du comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers (6 réunions)
- En juillet 87, coordination des travaux pour la production et le dépôt d'un mémoire sur le fonctionnement des c.c.p.c. auprès de la Commission Rochon
- Le 5 mai, participation à la collecte de sang de la Croix-Rouge
- Participation à l'Assemblée générale spéciale du 9 décembre 87
- Participation au projet d'un nouvel avis de cotisation

Services de la formation

Cette année, les écoles suivantes furent visitées:
Pavillon La Forêt, Amos, secteur régulier;
Polyvalente Mont-De-La-Salle, Laval, secteur régulier;
Polyvalente Lavigne, Lachute, secteur adulte;
Polyvalente Louis-Jacques-Casault, Montmagny;, secteur adulte
Polyvalente Laure Conan, Chicoutimi, secteur régulier et secteur adulte;
Polyvalente Marie Rivier, Drummondville, secteur adulte;

C.E.C.Q., Québec, secteur adulte;
Polyvalente de Loretteville, Loretteville, secteur adulte;
Ecole des métiers, Rivière du Loup, secteur adulte;
Polyvalente Paul-Hubert, Rimouski, secteur adulte;
Pavillon Wilbrod Dufour, Alma, secteur adulte;
Polyvalente Thetford-Mines, Thetford-Mines, secteur adulte;
Polyvalente St-Joseph, Mont-Laurier, secteur adulte;
Polyvalente Mont-De-La-Salle, Laval, secteur adulte;
Polyvalente Ulric Huot, Beauport, secteur adulte.

- Une rencontre a eu lieu avec une représentante de la Commission de formation professionnelle pour faire part de nos demandes de perfectionnement
  - un cours de soins des pieds a été offert. A Montréal, 48 membres se sont inscrits, et à Valleyfield, 44.
  - 48 membres se sont inscrits au cours «Introduction à l'informatique» avec logiciel en nursing. La Commission de formation professionnelle y a collaboré pour un montant de $16,200.00.
- Une rencontre s'est faite avec l'exécutif de l'Association Québécoise des professeures en Santé le 15 janvier 1988.
- Rencontre à deux reprises avec le représentant de l'Université de Montréal, secteur éducation des adultes, en vue d'une possibilité d'offrir, par un système «interactif», des cours de perfectionnement à nos membres en régions éloignées. A l'heure actuelle ces cours ne sont disponibles qu'en langue anglaise.
- Rencontre avec une représentante de Télé-Université, Madame Maheu, en présence d'un membre de la profession, Madame Lucie St-Cyr. L'objectif visait à étudier la possibilité de mettre sur pied des cours menant à un certificat permanent pour les infirmières et infirmiers auxiliaires. Le projet est bien reçu, il est à l'étude actuellement.
- La Corporation collabore avec le Ministère de l'Education dans le cadre d'un perfectionnement offert aux professeures qui enseignent à l'option infirmière auxiliaire. L'avocat de la Corporation, Me Monique Beaudoin, présente les lois et règlement régissant la profession et la responsable des dossiers de formation, Denyse Chouinard explique l'application du code de déontologie.
- Participation à un atelier portant sur le thème «l'infirmière auxiliaire, partenaire indispensable dans les soins de santé, lors d'un colloque en enseignement professionnel les 1, 2, 3 juin.
- Présence à une journée professionnelle aux écoles de Mont-Laurier et de Chicoutimi.
- En collaboration avec l'A.Q.P.S. présentation d'un mémoire au M.E.Q. concernant la durée du nouveau programme infirmier(ère) auxiliaire.
- Présentation des fondements reliés à l'appellation du nouveau programme infirmier(ère) auxiliaire. Acceptation du titre: «Santé, assistance et soins infirmiers».
- Autorisation du M.E.Q. pour l'actualisation de 68 infirmiers(ères) auxiliaires par le biais des Commission scolaires. Ainsi cinq groupes, un à Québec, un à Chicoutimi, un à Laval et deux à Montréal, bénéficieront d'une mise à jour de leurs connaissances.

Services de recherche et documentation

Au cours de l'année 1987-88, le centre de recherche et documentation a procédé à la mise à jour des périodiques et s'est abonné aux revues et journaux relatifs au domaine de la santé et des services sociaux. L'acqui-

sition de volumes et de documents pertinents à la pratique infirmière infirmier auxiliaire s'est effectuée au fur et à mesure que de nouvelles parutions étaient disponibles. Ainsi les ressources documentaires de la Corporation ont permis au personnel du siège social et aux membres qui en faisaient la demande, de consulter du matériel récent et diversifié.

- Des services de distribution d'affiches et de macarons ont été assurés pour la journée du 5 mai. Les vidéos, ainsi que les imprimés explicatifs de la profession d'infirmière auxiliaire ont été expédiés aux membres intéressés.

- Sous la coordination de Madame Lisette Hébert, inf.aux., la Corporation a tenu un kiosque d'information dans le cadre du Salon de la Famille. Des étudiants et des membres ont assuré une présence constante tout au long du salon, soit du 14 au 19 mai.

- La revue l'infirmière auxiliaire a été restructurée. Une nouvelle grille graphique a permis d'améliorer l'aspect visuel de notre publication officielle et la qualité du contenu rédactionnel a été augmentée par la présentation d'articles et d'informations pertinents à l'évolution de la pratique de l'infirmière auxiliaire.

Rapport de la trésorière

L'année financière 87-88 a porté l'empreinte d'un effort continuel et soutenu d'une plus grande rationalisation budgétaire.

Le Bureau a créé un Comité permanent de vérification des finances, composé de trois de ses membres. Ensemble et à partir d'un système de pige, nous avons procédé à la vérification de 374 pièces, comptes de dépenses, contrats, déboursés de salaires et autres documents choisis dans tous les secteurs d'activité de la Corporation. De plus et pour assurer l'intégrité totale des membres du Comité, une vérification complète du poste à la vice-présidence a été effectuée.

En ce qui concerne mes principales activités durant l'année 87-88 au poste de Trésorière, voici les principaux dossiers sur lesquels je me suis penchée pendant cet exercice.

- la négociation de la convention collective des employés du siège social;
- les modalités contractuelles et la rémunération des cadres;
- les dépenses inhérentes au congrès annuel 87 de la Corporation;
- les conditions financières du bris de contrat de l'ex-secrétaire et adjointe à la direction générale;
- la réorganisation des opérations informatiques reliées au renouvellement des attestations de membres en règle;
- les élections aux postes d'administrateurs pour la région des Bois-francs, La Mauricie et pour la région du Saguenay Lac St-Jean;
- La publication des indicateurs de compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire;
- Les interventions auprès de différents ministères ainsi que la présentation de mémoires auprès du Comité d'étude sur la main-d'oeuvre en soins infirmiers et de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux;
- la tenue de deux assemblées générales spéciales des membres de la Corporation.

Ces dossiers ont pu évoluer et être complétés grâce à l'excellent travail et à la disponibilité de toute l'équipe des permanents du siège social, ainsi qu'à l'appui des membres du Comité administratif et du Bureau.

La confiance et le support que notre président Monsieur Régis Paradis m'a accordés, m'ont permis également d'assurer pleinement mon rôle de trésorière.

Merci à tous,

Manon Boisvert Lafleur

Manon Boisvert Lafleur
Trésorière

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Corporation professionnelle
des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et le bilan du fonds de stabilisation au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent cumulatif des revenus sur les dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été données et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact de ses affaires au 31 mars 1988 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Notre rapport de vérification sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1987, comportait une restriction quant à l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions obtenu assez de renseignements concernant les frais de séjour et de déplacements de la présidente et directrice générale de la corporation pour des montants totalisant $67,782, tel que présentés au tableau des dépenses.

Bornandin Barrere & Courey

Vérificateurs
Le 22 avril 1988

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Corporation professionnelle
des infirmières
et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et le bilan du fonds de stabilisation au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent cumulatif des revenus sur les dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été données et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact de ses affaires au 31 mars 1988 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Notre rapport de vérification sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1987, comportait une restriction quant à l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions obtenu assez de renseignements concernant les frais de séjour et de déplacements de la présidente et directrice générale de la corporation pour des montants totalisant $67,782, tel que présentés au tableau des dépenses.

Vérificateurs
Le 22 avril 1988

État des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Revenus		
Cotisations	$2,192,740	$1,533,645
Inscriptions et admissions à la pratique	28,411	26,103
Revenus d'examens et de publications	1,834	835
Ventes de médailles	7,961	7,176
Congrès	17,270	10,920
Intérêts sur dépôts à terme	62,969	44,511
Autres	20,213	9,390
	2,331,398	**1,632,580**
Dépenses – Annexe		
Assistance aux structures régionales et planification	280,317	313,686
Surveillance et enquête	98,216	68,549
Formation	89,649	63,705
Recherche et documentation	325,092	261,532
	793,274	**707,472**
Discipline	78,507	68,776
Activités de gestion		
Assemblée générale annuelle	36,672	11,511
Bureau	73,830	57,921
Comités administratifs	18,597	27,142
Comités du bureau	23,797	2,994
Direction générale	503,615	456,389
Informatique	194,139	150,334
Secrétariat général	143,684	91,642
Gestion financière	58,069	60,572
Gestion des ressources humaines	60	—
Gestion des équipements et de l'immeuble	260,249	267,257
	1,312,712	**1,125,762**
	2,184,493	**1,902,010**
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	**$ 146,905**	**$ (269,430)**

État de l'excédent cumulatif des revenus sur les dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Solde au début de l'exercice	$ 80,822	$ 350,252
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	146,905	(269,430)
Solde à la fin de l'exercice	**$ 227,727**	**$ 80,822**

Bilan au 31 mars 1988

Actif

	1988	1987
Actif à court terme		
Encaisse	$ 250,709	$ 639,802
Certificats de dépôt	1,319,940	200,000
Débiteurs	6,827	19,024
Intérêts courus à recevoir	8,688	23,672
Stocks de médailles et de bagues	4,223	5,156
Stock de papeterie et fournitures	24,548	28,259
Frais payés d'avance	38,802	60,190
	1,653,737	**976,103**
Placements	3,838	3,838
Immobilisations (notes 2 et 3)	916,439	959,094
	$2,574,014	**$1,939,035**

Passif

Passif à court terme		
Frais courus	$ 28,825	$ 113,643
Cotisations perçues d'avance	1,768,470	1,216,654
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	9,222	8,093
Obligation découlant d'un contrat de location – acquisition – tranche à court terme	15,842	26,733
	1,822,359	**1,365,123**
Dette à long terme (note 4)	483,715	493,090
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 5)	40,213	—
Excédent cumulatif des revenus sur les dépenses	**227,727**	**80,822**
	$2,574,014	**$1,939,035**

Au nom de la Corporation

Régis Barrette , président

Manon Boisvert Lafleur , trésorière

Fonds de stabilisation
Bilan au 31 mars 1988

ACTIF	1988	1987
Actif à court terme		
Fonds détenu par le fiduciaire (note 6)	$185,546	$ 36,261

SOLDE DU FONDS DE STABILISATION		
Solde au début	**$ 36,261**	**$ —**
Ajouter:		
Recettes		
Revenus d'intérêts	12,608	—
Contribution de l'exercice	147,060	36,261
	159,668	36,261
Déduire:		
Déboursés		
Réclamation	1,000	—
Frais d'impression et d'envoi	9,383	—
	10,383	—
Solde à la fin (note 6)	**$185,546**	**$ 36,261**

Au nom de la Corporation

Régis Paradis , président

Manon Boisvert Lafleur , trésorière

État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Activités d'exploitation		
Fonds de roulement utilisé pour l'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	$ 146,905	$ (269,430)
Amortissement	79,265	117,948
Perte sur disposition d'immobilisations	29,181	—
	255,351	**(151,482)**
Variations des composantes du fonds de roulement		
Débiteurs	12,197	(17,467)
Intérêts courus à recevoir	14,984	(13,152)
Stocks de médailles et de bagues	933	7,981
Stock de papeterie et fournitures	3,711	10,960
Frais payés d'avance	21,388	(46,966)
Frais courus	(84,818)	84,179
Cotisations perçues d'avance	551,816	42,004
	520,211	**67,539**
Encaisse provenant de (utilisée pour) l'exploitation	775,562	(83,943)
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations	(74,582)	(133,215)
Disposition d'immobilisations	8,791	—
Encaisse utilisée pour l'investissement	(65,791)	(133,215)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme	(8,246)	(7,374)
Diminution du contrat de location-acquisition	(33,769)	(16,847)
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	63,091	—
Encaisse provenant du (utilisée pour le) financement	21,076	(24,221)
Augmentation (Diminution) de l'encaisse	730,847	(241,379)
Encaisse, au début	839,802	1,081,181
Encaisse, à la fin	**$ 1,570,649**	**$839,802**
Aux fins du présent état, l'encaisse se compose de ce qui suit:		
Encaisse	$ 250,709	$ 639,802
Certificats de dépôts	$ 1,319,940	200,000
	$ 1,570,649	**$ 839,802**

Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, et comprennent les conventions suivantes:

Stocks

Les stocks sont évalués au coût selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

Placements

Les placements consistent en des investissements dans des oeuvres d'art et sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier, bâtisse et l'équipement de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif. L'équipement informatique et les améliorations locatives sont amortis selon la méthode de la ligne droite sur la durée de vie utile et la durée du bail respectivement.

Matériel Loué

Le matériel loué en vertu d'un bail stipulant un transfert de presque tous les avantages et les risques inhérents à la propriété, est comptabilisé comme un «contrat de location-acquisition». On a donc comptabilisé un actif et un passif correspondants.

Les autres installations louées sont comptabilisées comme des contrats de location-exploitation.

2. Immobilisations

	1988			1987	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
Terrain	$ 60,700	—	$ 60,700	$ 60,700	—
Bâtisse	819,533	80,473	739,060	774,560	5%
Mobilier et équipement de bureau	211,333	104,544	106,789	96,577	20%
Équipement pour informatique	154,042	144,152	9,890	27,257	20%
	$1,245,608	**$329,169**	**$916,439**	**$959,094**	

L'amortissement de l'exercice s'élève à $79,265 (1987 – $117,948).

3. Matériel loué

Matériel acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition

	1988	1987
Coût	$ 63,091	$ 58,598
Moins amortissement cumulé	3,230	$ 16,407
	$ 59,861	$ 42,191

Le mobilier et l'équipement de bureau inclut le coût de ce matériel. Ce matériel est amorti sur la durée du bail.

La dépense d'amortissement de l'exercice de $3,230 ($10,548 en 1987) est incluse avec l'amortissement du mobilier.

4. Dette à long terme

	1988	1987
Emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de 11.5%, remboursable en mensualités égales de $5,346 jusqu'en janvier 2007, garanti par l'immeuble commercial	$492,937	$501,183
Moins tranche échéant à moins d'un an	9,222	8,093
	$483,715	$493,090

Les remboursements exigibles pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1989 –	$ 9,222
1990 –	10,313
1991 –	11,533
1992 –	12,512
1993 –	13,850
	$ 57,430

Le poste des frais d'intérêt inclut $55,827 ($61,560 en 1987) concernant la dette à long terme.

5. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

Paiements annuels minimums prévus au cours des exercices à venir en vertu d'un contrat de location-acquisition expirant le 25 mai 1991 et solde annuel de l'obligation correspondante:

	1988	1987
Total des paiements minimums prévus dans le bail		
Exercice se terminant le 31 mars		
1988	$ —	$ 30,940
1989	23,891	—
1990	23,891	—
1991	23,891	—
	71,673	30,940
Moins intérêts capitalisés à 12%	15,618	4,207
	56,055	26,733
Moins tranche à court terme	15,842	26,733
	$ 40,213	$ —

Le poste des frais d'intérêt inclut $9,116 ($5,303 en 1987) concernant ces obligations.

6. Constitution d'un fonds de stabilisation

La Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a constitué un fonds dans le but de stabiliser les coûts d'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. La Corporation assumera les deux tiers (2/3) de tous les déboursés effectués au termes du contrat d'assurance responsabilité professionnelle alors que l'assureur assumera l'autre tiers (1/3). La Corporation versera annuellement au fonds de statilisation un montant représenté par la différence entre une contribution minimale au programme d'assurance de $10 par membre et la prime annuelle par membre établie par l'assureur.

Le fonds de stabilisation est détenu par l'assureur en gage de toute obligation de la Corporation.

L'assureur s'est engagé à gérer de façon exclusive le fonds de stabilisation et le contrat d'assurance-responsabilité professionnelle.

7. Chiffres correspondants

Le classement de certains chiffres de l'exercice précédent a été modifié pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Tableau des dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1988

	1988	1987
Salaires	$ 632,562	$ 533,645
Honoraires de présences	97,492	76,516
Avantages sociaux	64,148	50,602
Frais juridiques	71,551	55,875
Frais de vérification	8,500	8,500
Honoraires professionnels	295,131	183,368
Interprètes et conférenciers	4,250	2,000
Frais de déplacements	64,744	64,178
Frais de séjour	94,668	81,489
Frais de séjour et de déplacements du président et directeur général (présidente et directrice générale en 1987)	23,731	67,782
Frais de poste	59,230	47,269
Expédition extérieure	9,644	5,305
Téléphones et télégrammes	34,248	37,611
Publicité et promotion	40,048	15,150
Frais informatique	2,840	1,356
Imprimerie et photocopie	100,434	98,588
Rapport annuel	4,480	4,895
Fournitures et matériel	24,640	33,994
Documentation	3,708	4,983
Fournitures diverses	6,289	7,981
Graphistes et photographes	7,608	4,659
Rédaction et traduction	9,530	6,586
Loyer	—	25,567
Entretien et réparations	19,501	22,168
Entretien d'équipement	13,949	12,560
Assurance générale	2,696	9,274
Taxes	43,235	38,452
Location d'équipement et de salle	20,287	6,802
Frais de déménagement	—	9,624
Intérêt	55,826	63,613
Électricité	11,775	9,201
Intérêt sur obligation – contrat de location-acquisition	9,116	5,303
Amortissement – équipement informatique	25,432	28,960
Amortissement – bâtisse	35,501	36,048
Amortissement – mobilier	18,332	21,720
Amortissement – améliorations locatives	—	31,220
Cot. Conseil Interprofessionnel du Québec	13,656	13,657
Assurance responsabilité professionnelle	71,286	133,108
Contribution au fonds de stabilisation	147,060	36,261
Frais divers	8,184	6,140
Perte sur disposition d'immobilisation	29,181	—
	$2,184,493	**$1,902,010**

Statistique sur le tableau 1987-1988

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1987.

	Reg.	T	R	R²	G-bébé	Total
• Membres en règle	17,671	10	—	—	162	17,843
— Sexe féminin	16,009	10	—	—	162	16,181
— Sexe masculin	1,662	—	—	—	—	1,662
• Membres radiés	2,758	4	—	—	41	2,803
— Sexe féminin	2,471	4	—	—	41	2,516
— Sexe masculin	287	—	—	—	—	287
• Membres en règle	19,808	31	—	—	190	20,029
— Sexe féminin	17,917	31	—	—	190	18,138
— Sexe masculin	1,891	—	—	—	—	1,891
• Nouveaux admis	629	17	—	—	5	651
— Sexe féminin	535	17	—	—	5	557
— Sexe masculin	94	—	—	—	—	94
• Réinscriptions de membres radiés	1,358	2	—	—	28	1,388
— Sexe féminin	1,237	2	—	—	28	1,267
— Sexe masculin	121	—	—	—	—	121
• Réouvertures de dossiers	146	—	—	—	1	147
— Sexe féminin	133	—	—	—	1	134
— Sexe masculin	13	—	—	—	—	13
• Membres radiés	1,400	2	—	—	13	1,415
— Sexe féminin	1,234	2	—	—	13	1,249
— Sexe masculin	166	—	—	—	—	166

À l'ouverture du tableau en date du 1er avril 1988.

	Reg.	T	R	R²	G-bébé	Total
• Membres en règle	18,045	27	—	—	162	18,234
— Sexe féminin	16,383	27	—	—	162	16,572
— Sexe masculin	1,662	—	—	—	—	1,662
• Nouveaux admis	30	—	—	—	—	30
— Sexe féminin	28	—	—	—	—	28
— Sexe masculin	2	—	—	—	—	2
• Réinscriptions de membres radiés	125	1	—	—	1	127
— Sexe féminin	115	1	—	—	1	117
— Sexe masculin	10	—	—	—	—	10
• Réouvertures de dossiers	13	—	—	—	—	13
— Sexe féminin	13	—	—	—	—	13
— Sexe masculin	—	—	—	—	—	—
• Membres radiés	1,939	4	—	—	28	1,971
— Sexe féminin	1,690	4	—	—	28	1,722
— Sexe masculin	249	—	—	—	—	249

La fermeture du tableau 1987 - 1988

Selon les régions électorales.

	nombre	%
1. Bas St-Laurent, Gaspésie, côte Nord	1,295	6.47%
2. Saguenay, Lac St-Jean	1,183	5.91%
3. Québec	4,545	22.69%
4. Bois Francs, La Mauricie	2,042	10.20%
5. Cantons de l'Est	865	4.32%
6. Rive-Sud	924	4.61%
7. Montréal	6,561	32.76%
8. Les Laurentides	1,071	5.35%
9. L'Outaouais	842	4.20%
10. Nord-Ouest, Nouveau-Québec	527	2.63%
Autres provinces	140	0,70%
États-Unis	13	0.06%
Autres pays	21	0.10%
Total	**20,029**	100.00%

Selon les secteurs d'activité

	nombre	%
Centres de prévention	18	0.09%
Cliniques	208	1.04%
C.L.S.C.	162	0.81%
Compagnie	139	0.69%
C.S.S.	9	0.04%
Fonction publique	4	0.02%
Force armées canadiennes	18	0.09%
Établissement de santé	17,887	89.31%
Ministère de l'Éducation	29	0.14%
Service privé de soins à domicile	318	1,59%
Autres	1,237	6.18%
Total	**20,029**	100.00%

Liste des administrateurs régionaux au 31 mars 1988

Région du Nord-Ouest, Nouveau Québec	Marielle D. Lacroix, inf. aux.
Région du Saguenay, Lac St-Jean	Jean-Carmel Lajoie, inf. aux.
Région de Québec	Hélène Dion-Beaupré, inf. aux.
	Lise Boivin, inf. aux.
	Madeleine Dupuis, inf. aux.
	Claudette Raymond, inf. aux.
Région Bois-Francs, La Mauricie	Pauline H. Duval, inf. aux.
	Michèle R. Rivard, inf. aux.
Région des Cantons de l'Est	Régis Paradis, inf. aux.
Région de la Rive-Sud	Micheline Mailhot, inf. aux.
Région de Montréal	François Brady, inf. aux.
	Michèle Cyr, inf. aux.
	Jacqueline Desrosiers, inf. aux.
	Lyse Girard, inf. aux.
	Manon B. Lafleur, inf. aux.
	Raymonde Rousseau, inf. aux.
	Corinne Tremblay, inf. aux.
Région des Laurentides	Pierre Boivin, inf. aux.
Région de l'Outaouais	André Leblond, inf. aux.
Région du Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord	Jacques Gaulin, inf. aux.

Administrateurs nommés par l'Office

Françoise Aroichane
Donald Dallaire
Gérard Lafrenière
Claude Montgrain

Personnel du siège social au 31 mars 1988

Régis Paradis, inf. aux., Président
Carole Boucher, Adjointe à la Direction générale et Secrétaire
Richard Caron, inf. aux., Syndic
Me Monique Beaudoin, Conseiller juridique
Louise Corriveau, inf. aux., Responsable service d'inspection professionnelle
Viola Adams, inf. aux., Responsable service aux membres
Denyse Chouinard, inf. aux., Responsable service de formation
Jeannine Robillard, secrétaire du Président et du Contentieux
Manon Salvas, Secrétaire de direction
Jerry Flowers, Responsable des opérations informatiques
Lucien Hamelin, commis à la comptabilité
Jo-Anne Beaulieu, Agent de bureau
Lise Bernier, Agent de bureau
Andrée Bertrand, Agent de bureau
Diane Corbin, Téléphoniste-réceptioniste
Lise Cyr, Agent de bureau
Jacques Gascon, commis
Lisette Hébert, inf. aux., recherche, temps partiel
Pierrette Latendresse, opératrice en informatique
Monique Larocque, opératrice en informatique